

Présentation des parcours



Vers le site [Eduscol](#)

Le parcours Avenir [vers le site Eduscol](#)

Le parcours Avenir permet aux élèves de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, leur compétence à s'orienter.

Par l'accès à une culture économique et professionnelle, il vise à :

- développer le sens de l'engagement et de l'initiative,
- à connaître les différentes voies d'accès à la qualification,
- à encourager la diversification des parcours d'orientation et toutes les formes de mixité des filières de formation et des métiers.

Ancré dans les disciplines, il permet de développer, à l'échelle d'un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs.

Le parcours éducation artistique et culturelle (PEAC)

[vers le site Eduscol](#)

Le PEAC vise à construire une offre éducative cohérente entre enseignements et actions éducatives, à les relier aux expériences personnelles, à les enrichir et à les diversifier.

Il contribue à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Il se construit de l'école primaire au lycée et sa mise en œuvre résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire, à l'échelon académique et à l'échelon local.

Le parcours citoyen [vers le site Eduscol](#)

Organisé de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen prend appui sur l'enseignement moral et civique. (EMC)

Il vise à ce que l'élève comprenne le bien-fondé des valeurs et des règles, qu'il reconnaisse et accepte le pluralisme des opinions.

Il doit lui permettre de comprendre le principe de laïcité, rappelé dans la Charte de la laïcité à l'École, et développer l'éducation aux médias et à l'information.

Il a également vocation à valoriser la participation et l'implication de l'élève dans la vie de l'école et de l'établissement et les expériences et engagements, notamment associatifs, qu'il connaît en dehors de l'école.

Le parcours éducatif de santé [vers le site Eduscol](#)

Le parcours éducatif de santé vise la réussite scolaire de tous les élèves et la réduction des inégalités sociales.

Il est structuré autour de trois axes :

- éducation à la santé (apprendre à prendre soin de soi et des autres),
- prévention (éviter les conduites à risques)
- protection de la santé (créer les conditions d'un environnement favorable à la santé).

Il doit permettre à chaque élève, tout au long de la scolarité, de disposer des connaissances, des compétences et de la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable.